



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 04 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 16
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-09-2023-194

Objet : Approbation de la participation d'une délégation de CAP Nord Martinique à la 6^{ème} édition de Numérique en Commun[s] les 19 et 20 octobre 2023 au Palais de la Bourse de Bordeaux- Mise en mission d'un Élu.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Germain DUTON

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

En cours de séance : Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n° CC-07-2020-055 donnant délégation de pouvoir au Président, aux Vice-Présidents et au Bureau Communautaire ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n° CC-01-2023-002 autorisant les frais de mission pour les agents, le Président et les membres du Conseil Communautaire de CAP Nord Martinique ;

Considérant qu'avec le programme Action publique 2022, le Gouvernement a voulu initier la généralisation de la dématérialisation avec un objectif fixé de 100% de services publics dématérialisés en 2022.

Dans le contexte actuel de transition numérique, force est de constater qu'une partie de la population (citoyens et acteurs économiques) ne bénéficie pas encore d'un accès à une connectivité de qualité et demeure démunie face aux usages numériques ;

Considérant que le Nord de la Martinique n'échappe pas à cette réalité, renforcée par des problématiques inhérentes au territoire (mobilité, vieillissement de la population, isolement, précarité, non recours aux droits) ;

Considérant que le numérique constitue un levier déterminant du développement soutenable des territoires. Il convient donc de créer, avec le soutien de l'Etat, des cadres de collaboration propices à la garantie d'un accès juste et équitable aux opportunités offertes par le numérique.

Dans ce contexte, la démarche Numérique en Commun[s], portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est un exemple d'enceinte partenariale permettant d'imaginer, de prototyper et de débattre des moyens permettant de rendre la société numérique plus ouverte, réflexive et inclusive ;

Considérant que la 6^{ème} édition de Numérique en commun[s] – co-organisée avec Bordeaux Métropole se déroulera les 19 et 20 octobre 2023 au Palais de la Bourse de Bordeaux.

Cet événement national incontournable rassemble chaque année des milliers d'acteurs (décideurs publics, acteurs nationaux et territoriaux, professionnels de la médiation numérique, de la recherche, des tiers lieux, du secteur associatif, startups, grands groupes) dans le but de faire émerger des solutions pour mettre le numérique au service du quotidien des usagers ;

Considérant que la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) à cette manifestation sera l'occasion de prendre connaissance de la feuille de route 2023-2027 « France Numérique Ensemble », de contribuer activement aux réflexions et débats autour des enjeux de sobriété et durabilité, médiation et compétences numériques et enfin ; évoquer les alliances à mettre en œuvre en matière d'inclusion numérique ;

Considérant qu'il est proposé qu'une délégation, composée d'un Élu membre de la Commission Développement Numérique et d'un administratif, participe à cette rencontre ;

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission Développement Numérique réunis le lundi 31 juillet 2023 sur la participation d'une délégation à cet événement et sur la mise en mission de Madame Annick CHARLEC ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la participation d'une délégation (composée d'un Élu et d'un administratif) à la 6^{ème} édition de Numérique en Commun[s] les 19 et 20 octobre 2023 au Palais de la Bourse à Bordeaux.

Article 2 :

De positionner en mission Madame Annick CHARLEC, membre de la Commission Développement numérique.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 16 octobre 2023

Le Président
Bruno Nestor AZÉROT

